

Donner pour bâtir l'avenir



Barème de déduction fiscale :

Pour les particuliers **66% du montant du don est déductible*** de votre impôt sur le revenu.

Montant du don	30	60	150	500	1000
Réduction fiscale	20	40	100	330	660
Coût réel du don	10	20	50	170	340

Pour les entreprise **60% du montant du don est déductible**** de l'impôt sur les sociétés

Montant du don	30	60	150	500	1000
Réduction fiscale	18	36	90	300	600
Coût réel du don	10	24	60	200	400

Pour adresser vos dons, rien de plus simple !

Ecole Saint-Pierre, 49 rue St Guillaume PLEURTUIT

auprès de Chantal TROTTIER (chef d'établissement) ou Patrice BEDEL (président de l'OGEC)

ou

directement votre don à l'association Yves HELORY, 45 rue de Brest CS 34210 35042 RENNES

(en charge de la gestion des dons pour l'enseignement catholique)

En joignant systématiquement le coupon ci-dessous, merci !

Nom / Raison sociale :

Montant du don en € :

Adresse fiscale :

ECOLE SAINT PIERRE PLEURTUIT – merci de votre générosité !

Un reçu fiscal vous sera remis.

N.B Le don sera déduit de l'année fiscale en cours de sa déclaration (ex: chèque daté de l'année 2016 déduit en 2016)

*Dans une limite de 20% du revenu imposable / ** Dans une limite de 5% du CA